

Lettre aux collègues qui feront leur "rentrée" dès le 11 mai

Vendredi, 08. mai 2020

De: SSP-Enseignement



En vue de la « rentrée » du 11 mai, nous vous adressons, Chères et Chers collègues enseignant dans la scolarité obligatoire, cette lettre. N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous soutenir. Nous avons aussi besoin de vos informations du terrain. Nous vous souhaitons le meilleur pour le retour dans vos établissements respectifs.

MODE D'EMPLOI DES MESURES DGEO - POUR LA RÉOUVERTURE DES CLASSES

Chères et chers collègues,

Quelques jours à peine nous séparent encore de la réouverture des écoles obligatoires, une nouvelle étape qui fait l'objet autant de contentement que d'appréhension.

En effet, le retour à l'école est une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre nous qui vivons et pratiquons les difficultés et les contraintes de l'« enseignement ? » à distance depuis plusieurs semaines maintenant. Parmi nos élèves, plusieurs auront, malgré notre travail important et nos efforts pour maintenir le lien, vécu une période difficile, parfois jusqu'au décrochage total des apprentissages. Pour ces élèves, il est plus que temps de retrouver le chemin de l'école.

Malheureusement, nous savons que ce chemin et que l'école elle-même en cette période de crise sanitaire sont jalonnés de beaucoup d'incertitudes et suscitent des inquiétudes parfaitement légitimes parmi les enseignant-e-s et parmi les parents, à un moment où la réouverture des écoles pourrait avoir des conséquences sur la santé du personnel des écoles ainsi que sur la population dans son ensemble.

Dans cette perspective, le SSP-Enseignement considère le caractère progressif du retour en classe dans le canton de Vaud comme une bonne nouvelle, bien qu'il exprime quelques doutes sur la brièveté de la période par demi-classe pour les 1-8 P. Il sera important que le DFJC tire un bilan à l'issue de ces 7 ou 8 jours pour réévaluer éventuellement la pertinence de prolonger cette période.

Mais la protection de la santé de toutes et tous résidera d'abord dans la mise en application du plan sanitaire par les établissements et la possibilité de respecter, sur notre lieu de travail, avec les élèves, dans les salles des maître-sse-s et partout dans l'école, les règles d'hygiène, les gestes barrières, les distances physiques ainsi que l'ensemble des mesures permettant la protection de la santé de toutes et de tous.

Les établissements portent la responsabilité de la mise en place de ce plan sanitaire et, en tant qu'employeur, le DFJC devra répondre de chaque situation susceptible de mettre en péril la santé du personnel des écoles ainsi que des élèves. En tant qu'employé-e-s, nous avons des droits et notamment celui d'être protégé-e-s par notre employeur si notre santé est menacée par ses propres défaillances.

Le SSP – Enseignement s'engage pour que cette reprise de l'enseignement en présentiel se passe le mieux possible, dans le respect de la santé de toutes et de tous et dans l'intérêt des élèves.

RÈGLES SANITAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le DFJC a édicté un certain nombre de règles sanitaires encadrant la réouverture des écoles, elles sont regroupées dans la Décision n° 170 "Dispositions d'application des mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise progressive de l'enseignement présentiel (Plan de protection cantonal - COVID-19)" que vous pouvez trouver sur notre site (avec toutes les autres bases légales).

[La suite de notre lettre est ici.](#)